



Pū Ti'aauraae Faaineineraa Tōro'a

République française
Polynésie française



EXTRAIT

du registre des délibérations du conseil d'administration du CGF

L'an deux mille douze et le jeudi 16 août à 10 h 23, les membres du Conseil d'administration du Centre de gestion et de formation se sont réunis au siège, sous la présidence de Monsieur Teriitepaiatua MAIHI, sur convocation qui leur a été adressée le neuf août deux mille douze, conformément à l'article 215 du décret n°2011-1040 du 29 août 2011.

<i>présents</i>	<i>excusés :</i>	<i>absents :</i>
7	2	1

Délibération N° 33 - 2012

OBJET : FORMATIONS FACULTATIVES

Etaient présents :

- M. Teriitepaiatua MAIHI,
- Mme. Clarisse POIA,
- M. Bruno SANDRAS,
- M. Philip SCHYLE,
- M. René TEMEHARO,
- M. Henri TUEINUI,
- M. Raymond VOIRIN.

M. Teriitepaiatua MAIHI a reçu procuration de M. Cyril TETUANUI.

Vu l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs et notamment son article 32 ;

Vu le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté HC n° 1088 fixant les modalités d'organisation des formations ;

Vu les membres du conseil d'administration du centre de gestion et de formation légalement convoqués ;

Vu l'appel nominal, sept membres présents en séance et la constatation du quorum ;

* * *

Monsieur le Président rappelle que conformément aux dispositions de la fonction publique communale et en particulier les articles 30 et suivants de l'ordonnance n°2005-10, le centre exerce la compétence en matière d'organisation des formations dispensées aux agents communaux et intercommunaux. Il rappelle en outre que les communes ont la possibilité, lorsqu'un projet de formation n'est pas prévu par le programme annuel, de solliciter le centre au titre des formations facultatives. Dans ce cas précis, il souhaite par soucis de transparence, saisir les membres du conseil pour avis. Les projets retenus seront mis en œuvre sous maîtrise d'ouvrage du centre, avec un financement complet de la part de la commune bénéficiaire. Une convention sera établie entre le centre et la commune pour chaque projet.

Il présente les projets reçus jusqu'à ce jour, commune par commune.

A - Commune de Papeete

A1 : demande adressée par courrier n°3552 DRH-AVDS /TT du 9 juillet 2012

- stagiaire : Monsieur Jean Baptiste RAYNAL chef de projet en développement territorial au sein de la DJECS (direction de la jeunesse, de l'emploi et de la cohésion sociale)
- stage de formation de 2 j (les 10 & 11 septembre) à l'école de la rénovation urbaine de Paris.
- intitulé de la formation : Méthodes et outils de conduite de projets de gestion urbaine.
- objectifs : Identifier les différentes phases nécessaires à la construction d'un projet de gestion urbaine, Elaborer un plan d'action, de suivi et d'évaluation d'un projet de gestion urbaine.
- coût pédagogique estimatif global de la formation serait de 750 euros soit 90 000 xpf.
- contexte : A l'occasion d'un stage d'immersion à la ville de Nice, qui doit permettre à l'agent d'étudier et d'échanger avec les acteurs de terrain sur la mise en place de la politique de la ville et plus spécialement l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie, ce stage théorique viendra compléter les compétences de ce chef de mission.

A2 : demande adressée par courrier n°3570 DRH-AVDS /TT du 10 juillet 2012

- stagiaires : Monsieur Jean Michel GAYDA adjoint à la directrice de l'administration et des finances, chargé du bureau des systèmes d'informations et de communication Mademoiselle Taureni URIMA, administratrice du système réseau.
- formations « CISCO CCNA niveau 1 et niveau 2 » dispensées par la société ISS à Pirae, Niveau 1 du 24 au 28 septembre, Niveau 2 du 1 au 5 octobre.
- coût global de 880 000 xpf.
- contexte : La commune a investi depuis 2011 dans du matériel réseau de type CISCO qui permet de gérer toute l'infrastructure réseau des serveurs métiers et clients de toutes les activités de la commune. Ces équipements sont actuellement en production mais administrés en sous-traitance. La commune souhaite désormais internaliser l'administration des systèmes utilisés et doit veiller à renforcer les connaissances de l'équipe du bureau du système d'information et de communication.

A3 : Demande adressé par courrier n°3571 DRH-AVDS /TT du 10 juillet

- stagiaire : Monsieur Mataiarii THOLLOT technicien informatique
- formation « VMware vsphere : installation, configuration et administration », Dispensée par la société ISS à Pirae
- durée de 5 jours sur la période de fin août septembre 2012
- coût prévisionnel de 435 930 xpf

- contexte : La commune exploite à ce jour 14 serveurs sous Vmware et la commune souhaite vivement que l'agent soit capable d'administrer voire d'installer des réseaux virtuels.

B- Commune de Moorea-Maiao

B1 : Demande adressée par courrier n°069/12/CMM/RVB/DGS/LL

- Stagiaire : Mademoiselle Larissa LAU, DGS de la commune
- Stage d'immersion de 4 semaines dans une commune de strate quasi identique, touristique et de bord de mer en métropole accompagnée par une formation dans le domaine du management
- Objectif : apporter des réponses pertinentes et affinées aux situations quotidiennes,
- NB : si la période le permet, participation aux Entretiens Territoriaux de Strasbourg (ETS) du CNFPT en décembre 2012 dont le thème est : Développement territorial : éco-défis et cyber-enjeux.
- Partenariat avec le CNFPT
- Coût prévisionnel de 260 000 xpf

C- Commune de Punaauia

C1 : Demande adressée par courrier n°2012/127449/srh/vt

Stagiaires : 10 agents de la commune de divers services

- Formation au logiciel SIG Argis Arcview dispensée par une société sur le territoire
- Contexte : Seul un agent du service de l'eau est formé à ce logiciel. Le maire a le souhait d'optimiser la réactivité de ses services et souhaite avoir une meilleure lisibilité de tout son territoire communal et a pris la décision que les services Environnement, Etude et Aménagement, Incendie et secours et Police municipale utilisent et renseignent le plan cartographique généré par ce logiciel.
- Mise en œuvre : Une consultation est en cours.

D- Commune de Pirae

D1 : demande adressée par courrier n°177-2012/DRH-tg

- Stagiaire : Madame Stéphanie Poulrier, directrice du service hydraulique.
- Formation relative à la mise en place, au contrôle et au suivi des DSP
- Contexte : La commune a décidé de lancer une procédure de délégation pour son service public de l'eau au début de l'année 2013. Une formation du cadre en charge de ce dossier est indispensable. Mme Poulrier a déjà suivi la formation de 1^{er} niveau organisée précédemment, il est question d'un perfectionnement pour lui permettre d'être pleinement opérationnelle.
- Coût pédagogique estimatif : 170 000 francs
- Mise en œuvre : Une consultation est en cours.

E- Commune de Hitiaa O Te Ra

- Contexte : Une formation PSE1 PSE2 pour 10 agents a été réalisée auprès d'un prestataire, sans avoir saisi au préalable le CGF (ce qui aurait conduit à un rappel aux textes et à son inscription dans le cadre du programme annuel de formation). Cela a provoqué le blocage du mandat de paiement de la facture correspondante par la TIVAA.
- Solution proposée : Un certificat administratif du CGF qui valide exceptionnellement la formation a posteriori, ce qui permettra au Trésor de procéder à la mise en paiement.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, dans la limite des crédits inscrits au budget.

DECIDE :

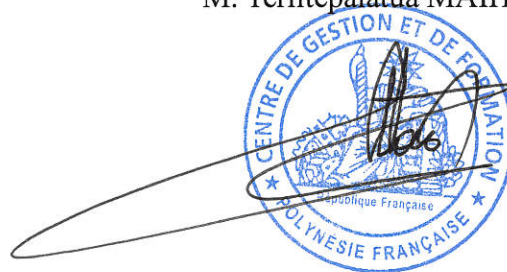
Article 1 : de répondre favorablement aux demandes des communes telles qu'exposées ci-dessus. La centre assurera, au titre des formations facultatives, les formations numérotées A1, A2, A3, B1, C1, et D1, qui restent à la charge des communes qui en ont fait la demande.

Article 2 : de répondre favorablement à la demande de régularisation de la part de la commune de Hitiaa o te ra numérotée E, par un certificat administratif, permettant la mise en paiement de la formation PSE1 et PSE2. Ce certificat, toutefois, ne portera pas sur la validation technique du contenu et de l'organisation pédagogique. Cette démarche de régularisation financière doit en outre rester exceptionnelle.

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations,
Fait à Papeete, le 16 août 2012

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI



Le président du centre de gestion et de formation certifie sous sa responsabilité, conformément à l'article L2131-1 du CGCT, le caractère exécutoire de la délibération :

- Transmise au représentant de l'Etat le : ...20/08/12...
- Publiée ou affichée le : ...21/08/12.....

Le Président
M. Teriitepaiatua MAIHI

